

**NE PAS DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS
NI SUR AUCUN FIL DE PRESSE AMÉRICAIN**



LE GROUPE CANADA HOUSE WELLNESS CONCLU L'ACQUISITION D'ISOCANMED INC.

Toronto – 12 juin 2020 (CNW) - Canada House Wellness Group Inc. (CSE: CHV) (« **Canada House** », « la **Société** », ou « **CHV** ») a annoncé aujourd'hui avoir conclu l'acquisition stratégique (la « **transaction** ») annoncée précédemment d'IsoCanMed Inc. (« **ICM** »), un producteur de cannabis entièrement opérationnel situé à Louiseville, au Québec, réalisant ainsi l'acquisition de 100 % des titres émis et en circulation d'ICM.

L'acquisition est entrée en vigueur conformément aux modalités d'une entente d'échange d'actions contraignantes (l'« **entente d'acquisition** ») datée du 29 mai 2020 par et entre Canada House et la partie vendeurs. (collectivement, les « **vendeurs** »). Conformément à l'entente d'acquisition, la société a acquis les titres d'ICM détenus par les vendeurs en échange de l'émission par Canada House, aujourd'hui, d'un total de 273,461,452 actions ordinaires du capital de la Société, et de billets à ordre d'un montant total de 12 500 000 \$.

Canada House est heureuse d'accueillir Erik Bertacchini, président d'ICM, au sein de son conseil d'administration.

Pour plus de détails sur la transaction, consultez le communiqué de presse de la Société daté du 29 mai, qui est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

À propos de la société Canada House

La société Canada House, par sa filiale « Abba Medix » détenue à 100 %, est un producteur et distributeur de cannabis et de cannabis à des fins médicales, autorisé et approuvé par Santé Canada en vertu de la *Loi sur le cannabis* et ses règlements. Canada House détient également une filiale à 100 %, soit « Canada House Clinics », qui fournit des services médicaux à ses patients inscrits, pour les aider à accéder à des produits de cannabis sous forme de prescription.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

À propos de la société IsoCanMed

IsoCanMed est un producteur canadien de cannabis situé à Louiseville au Québec, approuvé par Santé Canada en vertu de la *Loi sur le cannabis* et ses règlements. IsoCanMed possède une installation de 64 000 pi. ca. dont la production est axée sur la culture intérieure de cannabis de première classe et dotée d'un système de culture verticale aéroponique de fine pointe qui établit les normes les plus élevées de l'industrie.

IsoCanMed prévoit également lancer son propre portefeuille de marques en introduisant une série de nouveaux produits de cannabis sur le marché récréatif.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

Inc. 289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.